



03 JUL. 2026

**Madame la Présidente,
Monsieur le Président,**

D2026/8217

**OBJET : Collecte des données sur les « bénéficiaires effectifs »
(au sens du formulaire CERFA 16064*02) de votre association / fondation**

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Votre structure a récemment bénéficié de fonds européens sur le PE FEDER-FSE+ Réunion ou INTERREG VI océan Indien.

En application du Code Monétaire et Financier (article L561-45-1) et de la loi DDADUE (Diverses Dispositions d'Adaptation au Droit de l'Union Européenne) du 22 avril 2024, votre structure doit communiquer les éléments obligatoires requis à l'administration, en vue d'alimenter un registre national des bénéficiaires effectifs.

Il s'avère que ce registre national des bénéficiaires effectifs – s'il existe pour les entreprises – n'est pas encore disponible pour les associations et fondations.

Or le règlement européen n° 2021-1060 impose que l'Autorité de gestion collecte les données de ces bénéficiaires effectifs dans son système d'information, si celles-ci ne sont pas encore disponibles dans le registre national.

C'est pourquoi il m'incombe en tant qu'Autorité de gestion des programmes FEDER-FSE+ REUNION et INTERREG espace Océan Indien, de vous demander de bien vouloir transmettre à mes services copie du formulaire CERFA 16064*02 « déclaration relative au(x) bénéficiaires effectif(s) d'un GIE ou d'une association » concernant votre association / fondation.

Cette pièce est à adresser au service instructeur de votre opération.

La communication de cette pièce constitue un préalable au versement de fonds communautaires à l'avenir, et fera l'objet de contrôles.

Au vu de la réglementation communautaire actuelle, et dans l'attente du registre national dédié aux associations et fondations, cette transmission sera à renouveler chaque année.

En vous remerciant par avance pour la transmission de cette pièce obligatoire, et comptant sur votre compréhension,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

La Présidente,

Pour la Présidente et par délégation
le Directeur Général des Services

Serge JOSEPH



Nota : cette information est également diffusée sur le site internet de l'Autorité de gestion

